L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 17 SEPTEMBRE 1871. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LEMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 17 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, 9 rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie, et une belle facture de [illegible].

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, 63 et 65, rue Dauphine—Vente péremptoire et à crédit, de modes et articles en paille.

Par [illegible], à leur salle d'encan, 16 de la rue de Chartres—[illegible].

☞ L'attention particulière des marchands de la campagne est appelée sur la vente à crédit que la maison Vincent & Co. doit faire à l'encan, lundi 18, à 10 heures du matin, de tout le stock de modes et d'articles de paille contenus dans le magasin de M. W. Dauphin, rue du Canal, 150.

☞ La grande vente de cet immense stock de nouveaux meubles, qui doit être vendu le 27 du courant, au magasin de la rue Royale, No [illegible], est annoncée dans notre [illegible] C. E. Girardey & Co. Ce stock est un des plus élégants et des plus riches qui aient jamais été offerts à l'encan en cette ville. Les marchands et les personnes qui tiennent [illegible] d'assister à cette vente, qui aura lieu pour le compte des faillis, MM. Meyer [illegible] & Co. [illegible] aura, sans doute, de grandes occasions de bon marché. On pourra se procurer des catalogues en s'adressant aux encanteurs.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office, 112 et 114, rue Poydras.

Un voleur quasi-honnête.

Le télégraphe nous a transmis, avant-hier, la lettre écrite par un nommé J. Ledyard Hodge, qui a fraudé le gouvernement d'une modique somme de $450,000. La lettre est naïve et instructive et la conduite de Hodge forme un contraste frappant avec celle de beaucoup de fonctionnaires qui, pour avoir été pris en flagrant délit de concussion et pour être restés débiteurs envers le gouvernement d'un demi-million ou plus, n'en portent pas moins haut la tête et n'en aspirent pas moins à jouer un rôle dans les affaires publiques.

M. Hodge reconnaît qu'il s'est laissé entraîner à spéculer avec l'argent du gouvernement et que l'espoir de rattraper les sommes perdues par lui l'a amené à creuser de plus en plus le gouffre que sa première indélicatesse avait ouvert sous ses pas. Bref, il avoue ne pouvoir balancer ses comptes qui présentent un déficit de $450,000. Il raconte ses souffrances, fait amende honorable, abandonne tout ce qu'il a, remet tous ses papiers, offre ses services pour le règlement des comptes, exonère de tout blâme ses employés, demande grâce pour sa femme et ses enfants, et dit qu'il [illegible] la faute. Il termine en donnant son adresse et en assurant qu'il ne cherchera pas à s'échapper.

Nous voulons croire, pour l'honneur de l'espèce humaine et celui des fonctionnaires américains en particulier, que cette lettre est sincère, qu'elle ne cache pas un calcul hypocrite, car le style même exclut toute supposition de ce genre.

Quand il y a tant de gens qui ont volé le gouvernement effrontément, sans pudeur, comme s'ils avaient fait la chose la plus naturelle du monde, et sont restés impunis, quand, en Louisiane seulement, nous avons vu les fraudes, commises au détriment du trésor, s'élever à deux millions, sans que les coupables aient été punis, quand nous voyons l'un des plus hauts placés parmi ces fonctionnaires prévaricateurs, débiteur d'une bagatelle de six cent mille dollars envers le Trésor fédéral, se rabattre sur les fonctions d'Etat et ordonner par la grâce de notre gouverneur, un des postes les plus importants, quand nous en voyons tant d'autres se pavaner dans leurs richesses mal acquises et sans connus s'ils n'avaient pas la moindre conscience de la criminalité de leurs actes, nous devons être disposés à l'indulgence envers un homme qui vient confesser si humblement sa faute et qui courbe la tête en attendant le châtiment au lieu de braver audacieusement l'opinion publique.

Nous voudrions que la lettre de M. Hodge soit le signal d'une réaction dans les esprits. Il faut en finir avec ce préjugé malsain introduit dans les mœurs par les hommes qui se prétendent les apôtres avancés de la civilisation, et qui consiste à croire et à soutenir que voler le gouvernement ou le public sous quelque forme que ce soit, ce n'est pas voler. M. Hodge ne peut être exonéré complètement malgré sa lettre, la morale gouvernementale et l'intérêt public exigent qu'il soit poursuivi. Mais nous n'hésitons pas à dire que ce serait un scandale et une iniquité que de poursuivre ce voleur quasi-honnête et de laisser jouir de l'impunité tant de coquins sans pudeur qui ont puisé à pleines mains dans les coffres du gouvernement et qui se pavanent [illegible] s'en soucier que s'ils avaient fait l'action la plus méritoire du monde.

☞ Rien ne préserve mieux des dérangements d'estomac qu'un petit verre d'AMER Peychaud pris avant le repas. Cette liqueur est à la fois tonique et stimulante.

☞ Contre la débilité et la faiblesse des organes digestifs ou contre les diarrhées qui en sont la suite, le remède souverain, c'est un petit verre d'amer Guaco-Wanata pris avant le repas. L'usage de cet amer est un préservatif contre le choléra.

LE COMMANDANT DE SIGOYER.

Plusieurs députés ont présenté un projet de loi tendant à accorder une pension à la veuve et aux enfants de M. de Sigoyer; en raison du service exceptionnel que cet officier a rendu à la France, à l'histoire, aux arts et à la civilisation tout entière, en [illegible] compagnons que la mort au milieu des plus cruelles tortures.

Le commandant de Sigoyer, du 26e bataillon des chasseurs à pied, avait, le 21 et le 22 mai, vaillamment concouru à la prise des portes de Saint-Cloud et d'Auteuil, à l'enlèvement du Trocadéro et du palais de l'Industrie.

Le 24, au matin, il pénétrait, le premier, dans le jardin des Tuileries, où il avait reçu l'ordre de s'arrêter. Mais à la vue des flammes qui consumaient le palais, il comprend le danger qui menace nos inappréciables collections, et, cédant à une inspiration à laquelle ses chefs ont applaudi, il s'élance, suivi de ses chasseurs, à travers les bâtiments en feu, dans la cour du Carrousel, dont il s'empare. [illegible] la galerie des Antiques, qui commençait à s'embraser, est sauvée, ainsi que tout le vieux Louvre.

Le 24 au soir, Sigoyer se signale encore à l'attaque de l'Hôtel-de-Ville et de la place Royale.

Dans la nuit du 25 au 26, pendant qu'il faisait une reconnaissance des barricades de la Bastille, qu'on devait enlever le lendemain, il est saisi par une bande d'insurgés, traîné sur la place, enduit de pétrole et brûlé vif.

Mme Sigoyer et ses enfants sont absolument sans fortune, et l'Assemblée n'hésitera certainement pas à adopter la proposition qui lui est soumise.

☞ Si le choléra venait nous visiter, il nous trouverait prêts à lui opposer un [illegible] qui nous rendra invulnérable, nous voulons parler de l'AMER Peychaud.

— Une étrange lettre de M. [illegible] vient d'arriver à la publicité. [illegible]

☞ Les alternatives de pluie et de chaleur que nous avons depuis quelques jours occasionnent de fréquents dérangements dans les voies digestives. On peut y remédier par l'usage quotidien des amers de Guaco Wanata, liqueur déjà très populaire et dont la vogue croît chaque jour.

LA SANTÉ DE M. THIERS. — On lit dans la Gazette de France: [illegible]

La prétendue prédiction d'Agassiz.

Nous n'avions pas pensé qu'il fût nécessaire de réfuter sérieusement la prétendue prédiction imputée par un mauvais plaisant, resté d'ailleurs inconnu, au professeur Agassiz. Nous n'y avions fait allusion qu'une seule fois et par manière de plaisanterie. Mais on nous affirme que beaucoup de personnes ont pris l'alarme pour tout de bon et qu'il en est qui se disposent déjà à faire leurs malles. Pour calmer les appréhensions de ces personnes trop crédules nous reproduisons une lettre qui a déjà paru dans deux journaux de cette ville. Elle émane d'un savant professeur et elle a été écrite en réponse à une demande d'information présentée par plusieurs citoyens dont l'objet a été de rassurer les populations qui habitent les bords du Golfe. Voici la lettre du professeur:

City Hotel, Nlle-Orléans, 9 septembre 1871.

Messieurs, — J'ai le plaisir d'accuser réception de votre billet de ce jour, demandant mon opinion sur le mérite de la prédiction d'un raz de marée (tidal wave) imputée au professeur Agassiz.

Les mêmes questions m'ont été récemment adressées si souvent et de tant de points, que je vous suis obligé de me fournir l'occasion, une fois pour toutes, d'y répondre, et, en tant qu'une explication venant de moi peut avoir quelque valeur, d'apaiser l'anxiété publique à ce sujet.

Sans avoir le plaisir de connaître personnellement le grand naturaliste suisse, je prendrai volontairement sa défense contre toute accusation de complicité dans ce malheureux et cruel canard.

Le professeur Agassiz est un savant illustre dans sa sphère d'informations qui, je crois, n'a jamais embrassé les sciences physiques. La zoologie, la géologie, et l'histoire naturelle en général, distinctes des sciences physiques, ont limité le champ dans lequel il s'est distingué; il est, en conséquence, sans autorité pour prendre le rôle de prophète en vue de se donner le plaisir d'alarmer les gens étrangers aux sciences, en supposant qu'il puisse devenir assez vain pour le faire.

A cette défense d'un naturaliste illustre actuellement éloigné par une mission qui a pour objet de faire des découvertes et des collections, vous m'excuserez d'ajouter quelques idées qui me paraissent dignes de fixer l'attention de tout le monde lettré ou non.

La science, jusqu'à présent, n'a fourni à l'homme aucune clef pour connaître l'avenir en dehors des opérations régulières des lois connues.

Les alternatives du jour et de la nuit, les phases de la lune, le retour régulier des marées, des saisons de l'année et des planètes à leurs positions, à des périodes déterminées—phénomènes depuis longtemps complètement expliqués—sont considérés comme formant le fondement de nos connaissances. Tous les accidents qui s'y rattachent sont en dehors des prévisions humaines, et un enfant a autant d'autorité que Humboldt, Arago ou Leverrier pour les prédire.

Aucune conjonction de planètes, aucune combinaison de causes, connues dans la science, ne peuvent autoriser la plus légère supposition sur le moment où un tremblement de terre aura lieu, ou bien où un volcan déchargera sa lave à aucun endroit du globe; et il ne faudrait rien de moins qu'un soulèvement considérable du fond de la mer, ou une perturbation de son lit pour produire une vague telle que celle qui est imaginée par cette absurde prédiction, ou pour causer un changement de hausse ou une baisse dans le niveau de l'eau plus forte que ne peuvent en produire une tempête ou des marées lunaires ordinaires.

Les marées du printemps sont connues sous le nom de hautes et basses marées, elles ont lieu à la nouvelle et à la pleine lune. A ces moments, la terre, la lune et le soleil sont presque en droite ligne, et de là les marées causées par l'attraction combinée du soleil et de la lune sur la terre, dépassent les marées ordinaires de quelques pouces ou même de quelques pieds, dans des localités spéciales. Ces phénomènes sont bien connus et on s'en rend compte, ils peuvent être prédits par Mark Twain ou le plus humble des lecteurs de son almanach.

Aucun autre des corps célestes n'est assez près de la terre pour affecter sensiblement les marées de l'océan; de sorte qu'aucune "conjonction des planètes" quelles que soient leurs positions, ne peut influencer d'une manière appréciable les marées terrestres.

Les changements qui ont lieu par l'effet de causes géologiques, sont généralement si lents, qu'on peut à peine les apprécier dans aucune période historique. Ces changements, néanmoins, sont quelquefois accompagnés de mouvements violents et soudains appelés tremblements de terre et volcans. Mais ils ont lieu, comme je l'ai déjà dit, à des intervalles si longs et si irréguliers, qu'aucun homme de sens ne s'est jamais avisé de les prédire.

Vous remerciant, messieurs, etc.,

CALEB G. FORSHEY.

☞ La grande réputation dont jouit le Baume Pectoral aux Navets Indiens de Laplace est justement méritée, car chaque jour il donne les preuves les plus convaincantes de son efficacité et de sa supériorité. Il n'est pas de toux, rhumes, catarrhes qui résistent à son action remarquable. On le trouve à la Pharmacie Laplace, 23 et 25, Champs-Elysées, et dans les principales pharmacies.

☞ Nous dirons aux voyageurs et aux chasseurs: ne vous embarquez pas sans biscuits, ni sans avoir un flacon d'AMER Peychaud, cordial tonique, aromatique et stomachique par excellence.

PRÉSERVATIF CONTRE LA FIÈVRE JAUNE. Les amers du Guaco Wanata sont spécialement recommandés aux étrangers non acclimatés comme un excellent préservatif contre la fièvre jaune, grâce à leur action salutaire sur les divers organes de la digestion.

JURY SPÉCIAL DES LOYERS.—UN LOCATAIRE PRUSSIEN.—Le sieur Boersig, limonadier sur le boulevard Saint-Germain, est pourvu devant le jury spécial des loyers siégeant sous la présidence de M. le juge de paix du cinquième arrondissement de la ville de Paris. Il réclamait le bénéfice de la loi du 21 avril 1871. M. Sensoy, propriétaire de la maison dans laquelle le sieur Boersig exerce son industrie résistait à la prétention de son locataire.

Après avoir entendu les explications fournies par le mandataire du limonadier et les observations personnelles du propriétaire, le jury, dans son audience du 1er août courant, a rendu la décision suivante, qui nous paraît intéressante à reproduire:

"Le jury,

"Attendu que le demandeur est sujet prussien et qu'en droit il ne saurait être admis à se plaindre d'un trouble dans sa jouissance commerciale causé par les actes de son gouvernement et les opérations militaires des armées de son pays;

"En fait,

"Attendu que le demandeur reconnaît avoir de lui-même volontairement quitté Paris dès la déclaration de guerre et sans avoir attendu l'ordre d'expulsion qui a frappé ses nationaux;

"En fait encore, attendu qu'il est articulé par le défendeur, et que le mandataire du demandeur n'a pu fournir la preuve du contraire, que ledit demandeur a quitté Paris dès le début de la guerre, pour aller rejoindre l'armée prussienne, et que, pendant la guerre, il a servi dans le 8e régiment d'infanterie de ligne prussienne avec le grade de capitaine;

"Qu'à l'époque de l'armistice, il a été vu, au pont de Sèvres, dans le costume d'officier prussien, visant les laissez-passer;

"Qu'ayant pris part active au fait de la guerre, en qualité d'officier dans l'armée ennemie, et notamment au siége et à l'investissement de Paris, il a été lui-même l'un des auteurs des événements qui ont amené dans sa jouissance commerciale le trouble, l'altération et la diminution sur lesquels il fonde sa demande;

"Déclare Boersig mal fondé dans la dite demande, l'en déboute, et le condamne à payer à Sensoy la somme de 3,250 fr., pour solde des termes de loyers échus les 1er octobre, janvier et avril derniers, laquelle somme sera immédiatement exigible, et condamne Boersig aux dépens."

☞ Où trouve-t-on l'Amer Peychaud? Partout, c'est-à-dire chez tous les détaillants, cafetiers, restaurateurs, mais le dépôt général est chez MM. [illegible] & Cie., au coin des rues de Chartres et Bienville.

CHRONIQUE LOCALE.

FEU.—Vendredi, à une heure avancée de la soirée, le feu a pris dans la cale du steamer St. Louis, [illegible]

COUPS DE POIGNARD. — Thomas et John Rooney ont été arrêtés, hier, sur l'accusation d'avoir assailli et poignardé Thomas Garvey, rue Royale. [illegible]

NOUVELLES.—James Moriarty, watchman employé sur la levée, est tombé du quai, devant la rue Jackson, dans le fleuve, hier soir, et s'est noyé. [illegible]

Mme Frank Alexis, qui demeurait rue Dryades, [illegible]

—Comme préservatif des mauvaises fièvres que peuvent causer les pluies torrentielles suivies de fortes chaleurs, nous signalons l'AMER PEYCHAUD.

ENCORE LES PRUSSIENS.

Ils vont bien les Prussiens.

Des avis de Mulhouse portent que plusieurs [illegible] un de ces jours, dans une des rues de la ville, une jeune fille de quinze ans, coupable d'avoir porté un ruban tricolore à la ceinture, l'ont dépouillée de tous ses vêtements, puis attachée à un poteau où elle a subi le supplice de la "schlague."

La malheureuse enfant est morte quelques heures après.

Voilà comment M. de Bismark entend conquérir le cœur des Alsaciens, après avoir conquis leur territoire!

Deux mille hussards, venant de Brandebourg, fraîchement débarqués d'Allemagne, viennent d'arriver à Meaux, où ils vont tenir garnison.

La cavalerie allemande, aux environs de Paris, s'est accrue, depuis [illegible] jours, de 1,800 chevaux, et l'artillerie de campagne de 13 batteries.

Quant à l'artillerie du siége, dans les forts de l'Est quoi qu'en aient dit certains reporters [illegible], elle n'a pas encore bougé, pardon: certaines petites pièces du fort de Noisy-le-Sec ont été remplacées par d'autres, d'un calibre supérieur.

Lagny, Bondy, le Raincy, Nogent-sur-Marne, Charenton, qui [illegible] du départ des Prussiens, viennent d'être cruellement déçus.

Les Prussiens sont bien partis, en effet, —mais pour faire place aux Bavarois. Une division de 16,000 hommes [illegible] en ce moment dans cette partie de la zone d'occupation.

Bon gré malgré, les habitants de la Banlieue de Paris assisteront à la célébration de la fête du roi de Bavière qui aura lieu jeudi prochain (la Saint-Louis). Il y aura des distributions extraordinaires dans l'armée allemande [illegible]. La journée se terminera par une retraite aux flambeaux, aux armes. Plusieurs maires bien inspirés ont prévenu les habitants en les invitant à rester chez eux.

Nous trouvons dans la "Cloche" le récit d'un acte atroce commis par les Prussiens aux environs de Paris.

Des femmes se baignaient dans le canal, du côté de la forêt de Bondy. Une douzaine de Prussiens surviennent, et trouvent fort comique de jeter des pierres à des baigneuses. Un monsieur, qui passait avec sa femme, a la malencontreuse idée de faire des représentations à ces Prussiens. Un de ceux-ci se trouve insulté et soufflette le monsieur. Il s'ensuivit une scène de désordre; le Français rendait les coups au Prussien, et peut-être le glorieux soldat de Bismark ne l'aurait pas emporté, si ses camarades n'avaient à coups de sabre fendu le crâne de leur adversaire, et grièvement blessé au côté la femme de ce dernier.

La femme, folle de terreur, les insultait et les implore en même temps. Ils se tournent contre elle; un Prussien lui ouvre la poitrine d'un coup de sabre, un autre lui fend le crâne. Pendant ce temps, le mari, qui cherchait à fuir en entraînant sa femme, reçoit un coup de pointe par derrière, et tombe pour ne plus se relever.

La foule attirée par le bruit et les cris, hurlait de fureur. Un poste voisin se mit sous les armes, et cette foule dut se disperser devant les fusils qui la couchaient en joue.

Il faut dénoncer ces infamies à l'indignation de l'Europe.

☞ Si l'AMER PEYCHAUD est recommandé aux familles, c'est qu'on le sait utile et salutaire. Qu'on le demande plutôt aux médecins. Cet amer peut se passer de réclame, mais il importe de le signaler à cette petite partie du public qui, ne le connaissant pas encore, ne saurait l'apprécier.

Faits divers.

— M. Vacherot vient d'adresser à M. Henri Lefort, rédacteur en chef du *Progrès de la Côte-d'Or*, la lettre suivante:

Versailles, 25 août 1871.

Mon cher ami,

J'ai trop d'estime et d'affection pour vous pour ne pas vous dire toute ma pensée. Je juge la situation politique tout autrement que vous et vos amis de Dijon. Loin d'accuser les Républicains de mollesse et d'irrésolution, je trouve qu'ils agitent trop et ne ménagent pas assez les susceptibilités de la majorité, plus disposée qu'on ne croit à accepter décidément la République et la Constitution républicaine de 1848.

Il est possible qu'une proposition de ce genre soit faite prochainement à l'Assemblée. En ce cas, nous sommes un certain nombre de républicains qui soutiendraient énergiquement la proposition ayant pour objet cette Constitution, sauf les modifications dont l'expérience a démontré la nécessité.

Je sais bien que vous ne reconnaissez pas, vous autres, à l'Assemblée actuelle le mandat de constituer. Constituer la monarchie, non. Mais, comme la République existe de fait, comme la Constitution de 1848 n'a pu être abrogée par un coup d'Etat, je [illegible] que l'Assemblée a parfaitement qualité pour remettre, sauf les modifications nécessaires, la Constitution de 1848 en exercice.

Voilà mon opinion que vous pouvez livrer à la publicité, si vous le trouvez bon. Tout à vous de cœur,

E. VACHEROT.

— On nous écrit de Rome le 28 août:

Pie IX a atteint aujourd'hui non plus seulement *annos Petri*, mais même *dies Petri*. Il a siégé 25 ans, 2 mois et 7 jours!

La croyance à l'ancienne tradition qu'aucun pontife ne saurait dépasser en durée celui de saint Pierre, croyance que le passé avait jusqu'ici justifiée, était bien ancrée, et profondément enracinée à Rome, que le pape, disait-on dans certains quartiers populaires, devait mourir avant minuit pour ne pas froisser le prince des apôtres.

Néanmoins Pie IX n'est pas mort, mais au contraire est toujours bonne, et son humeur aussi sereine qu'à l'habitude. Il a passé une partie de la nuit en prières, [illegible] Providence accorde à son pontificat déjà si extraordinaire, et qu'aucun autre pontificat n'avait obtenu depuis treize siècles.

Un triduum d'action de grâces a été célébré le 20, le 21 et hier, à Sainte-Marie-Majeure, aux frais des catholiques romains. Hier surtout, la foule était considérable.

— Le gouvernement français vient de déclarer qu'il retirait sa demande d'extradition concernant Razoua.

— Le calembour avait, s'il en faut croire l'*Opinion Nationale*, son représentant à la Commune, dans le nommé Johannard, commandant du 100ème bataillon fédéré, qui, malheureusement pour lui, a été [illegible].

L'habitude de faire des mots était passée chez lui à l'état de manie désordonnée. Il fallait qu'il lâchât un calembour au nez des plus farouches et dans les circonstances les plus solennelles.

Raoul Rigault voulait à toute force le faire fusiller pour cette note trouvée au bas de la déclaration des droits de la Commune:

"En *Arriel* ou en *Rancier*, quand les *Jourde* s'allongent, on voit les [illegible] se promener dans la *Vallée* [illegible]; s'ils ont le *Grousset* garni, on les voit *Assy* sur la *Verdure* ou *Courbet* sur la folle *Arnoud*, mangeant du *Gambon*, des *Eudes* sur le plat et *Triquet* sans *Miot* dire."

LE PARTAGE DE LA POLOGNE.—Dans la Prusse orientale, un comité allemand vient de se former pour fêter solennellement, en 1872, le centième anniversaire du partage de la Pologne. Les Polonais, au contraire, pour qui cet anniversaire est un souvenir de deuil, ont résolu de [illegible] un Mémoire historique sur le partage de la Pologne, [illegible] par les Polonais sur le terrain intellectuel.

C'est le 11 que les Polonais ont été faire le pèlerinage de Lemberg. Le comité de cette ville avait invité tous les pèlerins à se munir d'un petit sac de terre polonaise qui devait être solennellement répandue sur la colline de l'Union, à Lublin, près de Lemberg.

— Le *Français* publie une intéressante correspondance de Londres, prouvant tout au moins que la population anglaise est loin d'être hostile à la nation française.

Ainsi, à Cremorne-Garden, on joue en ce moment une grande pantomime militaire: la prise de Strasbourg. Mais n'allez pas vous y tromper; c'est de la *reprise* de Strasbourg dont il s'agit. Le programme ne dit pas en quelle année se passe la scène.

L'assaut est donné; la mêlée commence, les drapeaux de genève, à la croix rouge, traversent le champ de bataille, et, finalement, les pantalons rouges [illegible] sur les remparts [illegible] aux grands applaudissements des assistants, le tout sur l'air de la *Marseillaise*.

Ils sont heureux, en Angleterre... Ils peuvent se permettre ces sortes d'exhibition.

— Le *London Gazette* enregistre l'élévation, par la reine Victoria, à la dignité de baronnet du Royaume-Uni, de sir Richard Wallace, de *Hertford House*, [illegible] "en récompense de sa noble conduite envers l'héroïque et infortunée population de Paris, pendant le siége de cette ville par les armées allemandes."

Tout le monde applaudira à cette distinction accordée à l'honorable [illegible] qui s'est si généreusement servi d'une [illegible] fortune. [illegible]

—Un rappel de la *Vie parisienne*:

Ceci me rappelle une conversation que j'ai eue avec un cocher de remise le 4 septembre 1870. Ce cocher était dans le délire.... Il fouettait son cheval, le faisait courir au triple galop et criait de toutes ses forces: Vive la République! [illegible]

—On lit dans le *Gaulois*:

"Une sorte de système de pétitionnement [illegible] la dissolution [illegible] Chambre a été organisé [illegible]"

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Affaires de France.

Le traité douanier avec l'Allemagne.

[illegible]

Désarmement de la garde nationale à Lyon.

Nouvelles sentences de la cour martiale.

Arrivée de l'Impératrice Eugénie à Madrid.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 16—Le Mont-Cenis a été traversé en 30 minutes. L'air dans le tunnel est excellent et les rails parfaitement de niveau.

L'escadre du Grand duc Alexis est à Plymouth où elle restera une semaine.

[illegible]

Versailles, 16 sept.—[illegible]

Lyon, 16 sept.—Une proclamation, [illegible] garde nationale. [illegible]

Madrid, 16 sept.—[illegible]

Londres, 16 sept.—[illegible]

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 16 sept.—[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 16 sept.—[illegible]

[illegible]

MARCHÉS AMÉRICAINS.

[illegible]

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 16 sept. — Descendus: les steamers City of Quincy et le Mary Lowry.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 16 sept., 6 P. M.—[illegible]

(Dépêches d'hier soir.)

[illegible]

THEODOR DANZIGER & SON, [illegible] RUE DU CANAL [illegible]

Marchandises Sèches. M. REIMAN & Co. [illegible] Liquidation Positive [illegible] RESTAURANT VICTOR [illegible]

MARCHANDISES SÈCHES! Marchandises Sèches! 1871. AUTOMNE!! 1871. OUVERTURE Lundi, 18 septembre 1871. MAGASIN ST-PHILIPPE, 200, rue Royale, coin St-Philippe. [illegible]

En débarquement [illegible] AMÉDÉE COUTURIÉ [illegible]

AVIS. [illegible] A Louer à Bail. [illegible] Huile Plagniol. — Huile Plagniol. [illegible] Demande de Tapissiers. [illegible] CANNES A SUCRE. [illegible] CHATEAU DUCOURS [illegible]

Bureau du Fisc de la Ville. [illegible] ALFRED SHAW, Administrateur des comptes publics.

GLOVER & ODENDAHL, [illegible]

LIQUIDATION. [illegible]

Nouvelle Machine à coudre, PERFECTIONNÉE, —DE— SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES. Plus de $650,000 employées journellement. La plus parfaite machine à l'usage des familles. [illegible] WM. E. COOPER & CO., Agents généraux.

NÉGOCIANTS, ATTENTION. [illegible] CHRISTIAN & HYATT [illegible]

P. & E. DE VERGES, [illegible]

HEBERT & Cie., [illegible] LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, [illegible]

PORTRAITS GRATIS! [illegible] UNE PIASTRE. [illegible] Magnifique Galerie de Betty, [illegible]

PIANOS. [illegible] Louis Grunewald, [illegible] Seule Maison de Gros dans le Sud. [illegible]

ARGENT. ARGENT. $55,000 à prêter. [illegible] F. J. DE SILVA.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] Sirops de Fruits. FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CERISE, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATURES, [illegible], VINAIGRE. NORMAN & REISS.

GAZ! GAZ! GAZ! [illegible] W. S. BOWMAN.

Voitures, Buggies, Jersey Wagons et Harnais. D. M. HOLLINGSWORTH, [illegible]

CHAUDIÈRES A SUCRE, De Manufacture Anglaise. [illegible] M. A. DE LIZARDI. [illegible]

FREDERICKSON & HARTE, Pharmaciens et Chimistes. [illegible] Drogues et Médicaments [illegible] Le Département de la Parfumerie [illegible] Savonnettes, Extraits, Poudres, etc. Articles de Toilette [illegible] Eponges [illegible] Instruments de Chirurgie. [illegible] Médicaments Brévetés [illegible] Eaux Minérales EUROPÉENNES ET AMÉRICAINES. [illegible] Fontaine Arctique. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, &c., FABRICANTS DE SIROPS, [illegible] Seuls Agents pour la vente du GRAND VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT. [illegible] KEN O'CONNELL, COURTIER DE SUCRE ET MÉLASSE, [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]

LA SALAMANDRE, [illegible] A louer ou à vendre, [illegible] BELLE OCCASION. [illegible] Grocerie à Vendre. [illegible] Belle Grocerie en vente, Pour cause de mauvaise santé. [illegible] Grocerie à vendre. [illegible] A Louer. [illegible] A Louer. [illegible] A Louer. [illegible] A Vendre ou à Louer. [illegible] A Vendre ou à Louer. [illegible] Marché Hoyle, A LOUER. [illegible]